

Image not found or type unknown



## Assurance protection juridique

Par **metisse974**, le **04/11/2013** à **01:36**

Bonjour  
J'ai vu un expert médical en mai 2013 missionné par mon assureur, j'ai demandé une contre-expertise. Ma protection juridique prends en charge mais il m'impose cet expert ?  
Ai-je le choix de choisir l'expert moi-même ?  
Je vous remercie de votre réponse.

Par **Lag0**, le **04/11/2013** à **07:47**

Bonjour,  
Il faut relire votre contrat d'assurance, car c'est lui qui fixe ce à quoi vous pouvez prétendre.